

---

**Centres de validation des compétences. - Renouvellements  
d'agrément**

**A.Gt 27-10-2011**

**M.B. 08-12-2011**

1) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'aide-ménagère est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion sociale de Huy - Waremme - Saint Georges », quai de Compiègne 4, à 4500 Huy.

2) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de maçon, d'installateur électricien résidentiel, d'installateur sanitaire et de carreleur est accordé au Centre de validation des compétences « Bruxelles Formation Construction », chaussée de Vilvoorde 66, à 1120 Neder-Over-Heembeek.

3) Le renouvellement d'agrément pour le métier de peintre en bâtiment est accordé au Centre de validation des compétences « Constriform Châtelineau », rue du Onze Novembre 83, à 6200 Châtelineau.

4) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'aide-comptable est accordé au Centre de validation des compétences « Forem Formation Centre d'Heusy », rue Jean Gome 8, à 4802 Heusy.

5) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de mécanicien d'entretien industriel, d'installateur électricien résidentiel, de mécanicien automatique et de technicien en système d'usinage est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion sociale de Liège », rue Saint Laurent 33, à 4000 Liège.

6) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'aide-ménagère est accordé au Centre de validation des compétences « Centre de validation des compétences de l'Enseignement de promotion sociale de Mouscron - Comines - Picardie », rue Romaine 40, à 7780 Comines.

Les arrêtés ci-dessus entrent en vigueur le 27 octobre 2011.